

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 9 FEVRIER – 18 HEURES**

Affiché le 16 février 2012

**Date de la convocation : le 3 février 2012
Nombre de Conseillers en exercice : 49.**

Etaient présents : Mme Martine LIGNIERES-CASSOU, Maire, Présidente ; M. DUCHATEAU, Mme DENIS, M. FAUTHOUX, Mme LÉROU-POURQUE, M. LACLAU-LACROUTS, Mme LERBET-SERENI, Mme CASTERA, M. LAVIGNOTTE, Mlle MAZA, M. CANTON, Mme CABANNES, Adjoint au Maire ; Mme RODDE, M. LACRAMPE, Mme JUYOUX, M. HUERGA, Mme LAGREZE, M. JUBAULT-BREGLER, M. MAISON, M. DARTIGOLLES, Mlle ESPAGNAC, M. DESCORPS, Mme ABOUSLEIMAN, M. DE FONTENELLE, Mme TARDEL, M. LESTORTE, M. BRIN, Mme BENSOUSSAN, M. PERES, Mlle WOLFS, M. BOUTIN, M. URIETA, M. ARRAOU, Mme LIPSOS-SALLENAVE, Mme GOULESQUE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : M. MARBOT (qui a donné pouvoir à M. DE FONTENELLE), Mme HADIDA (qui a donné pouvoir à M. DUCHATEAU), Mme BERNARD (qui a donné pouvoir à M. JUBAULT-BREGLER), M. ISSEINI (qui a donné pouvoir à M. LACRAMPE), Mme LABAT-CHAHID (qui a donné pouvoir à M. LAVIGNOTTE), M. BAYROU (qui a donné pouvoir à M. PERES), Mme BOUSCAYROL (qui a donné pouvoir à Mme BENSOUSSAN), Mme DELLA (qui a donné pouvoir à Mlle WOLFS), M. CASTY (qui a donné pouvoir à M. URIETA).

Etaient excusés : M. BONIFACE, Mme IRIART, Mme RAUCOULES, M. PEDEUTOUR, Mlle BLEED

Secrétaire de séance : M. de FONTENELLE

<p>10</p>	<p>Situation de la Ville de Pau en matière de développement durable – Rapport 2011</p> <p>(Rapporteur : M. JUBAULT-BREGLER)</p> <p>Dans son article 255, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) prescrit à l'ensemble des collectivités territoriales de plus de 50000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.</p> <p>Le rapport doit présenter, non seulement le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire, mais aussi le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.</p> <p>L'année 2011 a été marquée par l'adoption, par les élus du Conseil municipal, du programme d'actions de l'Agenda 21 local.</p> <p>Engagée depuis 2009, cette démarche a permis à la collectivité de structurer sa politique de développement durable autour des 5 défis de développement durable validés à l'échelle de l'Agglomération et de la décliner en actions à mener.</p> <p>De plus, un certain nombre de projets réalisés en 2011 sont venus traduire l'ambition de la collectivité en matière de développement durable. Parmi eux, le lancement de la démarche de Ville éducatrice, la mise en fonctionnement de la centrale photovoltaïque du Zénith, le déploiement de la gestion différenciée des espaces verts, ou encore le soutien à la mise en œuvre du service civique sur son territoire, témoignent de l'implication de la Ville de Pau en matière de développement durable.</p> <p>Le Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prend acte de la présentation du rapport sur la situation de la Ville en matière de développement durable. 	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>11</p>	<p>Projet de Ferme du Goût – Demande de permis de construire</p> <p>(Rapporteur : M. DUCHATEAU)</p> <p>Le projet de Ferme du Goût vise à développer un lieu de référence sur le traitement intégré des problématiques liées à l'alimentation et à l'agriculture.</p> <p>Les orientations et le plan de financement de ce projet ont été approuvés par délibération du Conseil municipal du 24 septembre 2010, qui comprenait la réhabilitation de l'ancienne ferme dite « MARQUEZINE » située dans le quartier Pau-Nord, afin d'y aménager principalement une grande cuisine pédagogique, une salle à manger, une salle de conférence, des bureaux et un jardin pédagogique des cinq sens.</p>	<p>9 abstentions Adopté</p>

	<p>En séance du 20 octobre 2011, le Conseil municipal a validé l'avant-projet détaillé.</p> <p>Le Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autorise Madame la Maire à signer et déposer une demande de permis 	
12	<p>Etape du Tour 2012 : signature d'une convention entre la société Amaury Sport Organisation et la Ville de Pau</p> <p>(Rapporteur : Mme CABANNES)</p> <p>En marge du Tour de France, Amaury Sport Organisation (A.S.O) est l'organisateur de l'Etape du Tour, épreuve cycloportive d'une journée se déroulant sur le parcours de deux étapes officielles du Tour de France, accueillant chacune 10 000 participants, cyclistes amateurs.</p> <p>La Ville de Pau, dans le cadre de ses relations de partenariat, s'est déclarée intéressée auprès d'A.S.O pour accueillir l'acte 2 de cette épreuve, le 14 juillet 2012, de Pau à Bagnères de Luchon. (l'acte 1 se déroulant le 8 juillet 2012, d'Albertville à La Toussuire / Les Sybelles).</p> <p>Cette candidature a été acceptée et la Ville de Pau accueillera l'Etape du Tour – Acte 2 aux dates suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> – les 12 et 13 juillet 2012 : le village accueil de l'Etape du Tour - Acte 2. – le 14 juillet 2012 : le départ de l'épreuve l'Etape du Tour - Acte 2. <p>Le Conseil municipal :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) approuve que la Ville de Pau accueille l'Etape du Tour 2012, acte 2 ; 2) autorise Madame la Maire à signer la convention relative à l'accueil de cet événement ; 3) décide que la dépense correspondante sera assurée par des crédits à inscrire sur le budget primitif 2012, et que le versement de 25 000 € HT soit 29 900 € TTC se fera le 15 mars 2012. 	Adopté à l'unanimité
13	<p>Tour de France 2012 : signature d'une convention entre la société Amaury Sport Organisation et la Ville de Pau</p> <p>(Rapporteur : M. FAUTHOUX)</p> <p>La Ville de Pau recevra le Tour de France pour la 65ème fois, et ce pendant trois jours, dans un contexte particulièrement favorable, non seulement en termes de retombées médiatiques, mais également touristiques et économiques pour notre territoire.</p> <p>Le détail des étapes sera le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lundi 16 juillet 2012 : arrivée de la 15ème étape Samatan – Pau - mardi 17 juillet 2012 : journée de repos - mercredi 18 juillet 2012 : départ de la 16ème étape Pau – Bagnères de Luchon 	Adopté à l'unanimité